

Rapport N° 125 Transports publics 2013-2014

Mesures de priorisation et gestion de la régulation des lignes urbaines et régionales

Nyon, le 23 octobre 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission était composée de Mme Doris Uldry et MM. Claude Farine, Jean-Claude Mermilliod, Hans Rasmus Nilsson, Franco Tracchia, David Vogel, et Bernhard Willi, ainsi que de Chantal Thuillard Présidente et rapportrice. Elle n'a siégé qu'une fois le 17 septembre 2013.

Mme la Municipale Elisabeth Ruey-Ray, M. le Municipal Olivier Mayor et Mme Naïma Mameri Khat Déléguée à la mobilité et MM. François Menthonnex Chef de service et son adjoint Jean-Marc Favre, nous ont fourni les informations complémentaires nécessaires à la bonne compréhension de ce préavis. Nous les remercions pour leur disponibilité.

Introduction

Avec le présent préavis, qui est le dernier concernant le Concept de mobilité urbaine et du réseau de bus régional, ce sont les dernières mesures de priorisation qui sont présentées à notre Conseil, afin de permettre la mise en place de Transports Publics performants et attractifs pour la ville de Nyon et sa région.

Description du projet

L'objectif principal de ces mesures est que tous les bus arrivent à l'heure à la gare, que les usagers aient une offre de desserte au ¼ d'heure le jour en semaine et à la ½ heure le soir et le week-end.

L'offre sera aussi améliorée par le doublement des parcours de bus, ce qui aura pour conséquence d'avoir le même réseau jour et nuit et 7 jours sur 7. Actuellement le réseau couvre 4'300 km par semaine, il sera amené à terme à 10'100 km par semaine.

La mise en service de ce nouveau réseau de bus permettra aussi de concrétiser la politique de stationnement, par la création de places de parkings relais en périphérie soit :

50 places à la « Gravette » du côté Migros (réalisation vers la fin de cette année)

60 places à la « Petite Prairie », disposées sur une surface d'environ 2'500 m². Le coût de réalisation de ce parking est devisé à CHF 600'000.- HT à +/- 20%, sur la base d'un avant-projet. Le crédit de réalisation de cet aménagement sera demandé au CC dans le cadre d'un prochain préavis relatif à la construction de la route de desserte aux futurs bâtiments de ce quartier. Enfin il est prévu,

60 places à « Colovray ».

Mesures projetées

La priorisation du passage du bus est essentielle et les mesures envisagées sont principalement :

Des voies de bus en site propre, seront créées depuis le ch. des Fontaines afin d'accéder au Ch. d'Eysins (direction rte de Divonne), entre le ch. Monastier et le ch du Couchant (sens Lac-Jura), Av. Cortot (à la descente), av. des Eules (entre le giratoire et le passage NStCM).

L'implantation de nouveaux feux aux endroits suivants : Colovray, carrefour RC1/rue de la Vy-Creuse, rte de Divonne, carrefour Eules/Bourgogne, ch. des Plantaz. Il s'agira ensuite de synchroniser tous les feux au niveau communal et même régional.

Il est à regretter qu'après avoir voulu supprimer les feux à bien des endroits, nous allons en voir fleurir un peu partout.

Les arrêts de bus en continu, le long de la chaussée pour éviter la perte de temps dans l'accès aux arrêts dits « en baignoire ».

Autres mesures :

Il est à noter également que de nouveaux arrêts supplémentaires seront créés, par exemple, à proximité de l'entrée « Jura » du centre sportif de Colovray, qui desservira aussi la piscine. Ainsi qu'à la rue César-Soulié, ouest du ch. des Tines, rte du Boiron, ch. des Fontaines, av. Cortot. Ces nouveaux arrêts viendront compléter ceux déjà existants ce qui portera le rayon de desserte à 300 m à proximité des habitations comme prévu.

La sécurité des piétons sera aussi améliorée par la création de passages équipés de feux lumineux sur la RC1 à la hauteur de Colovray ainsi qu'à celle de la plage, et rte de Lausanne à la hauteur du carrefour de la Vy-Creuse.

Enfin, le passage piétons situé à la hauteur du débarcadère, sera aussi équipé de feux, ce qui a étonné la commission de voir cet aménagement figurant dans ce préavis étant donné qu'aucun bus ne passe par cet endroit.

La réponse de la Municipalité est : « il ne s'agit pas d'une mesure qui profite au réseau de bus urbains, mais qui assure une gestion régulière du trafic en régulant la traversée des piétons tout en la sécurisant ».

Passage de bus ou pas, chacun sera satisfait de l'équipement de feux à cet endroit.

Concernant les deux-roues, des « sas » seront marqués de part et d'autre des passages protégés.

Domage qu'en même temps que seront fait ces travaux routiers il ne soit pas prévu plus de mesures pour les vélos.

Calendrier

Il nous est dit que la planification de l'ensemble de ces travaux sera établie dans le détail avec le seul objectif de minimiser au mieux les perturbations du trafic. La commission a l'impression qu'il y a peu de coordination des travaux en cours actuellement et que beaucoup de chantiers sont ouverts en même temps, ce qui provoque bien des nuisances.

Si un chantier prend du retard ne serait-il pas préférable d'attendre sa fin avant d'en ouvrir un nouveau ?

Gestion du système de détection des bus

L'ingénieur qui sera en charge de la gestion du système de détection des bus est déjà en place à l'Office de la mobilité mais devra suivre une formation idoine. Ce poste à 30%, ainsi que les frais de formation, de matériel pour l'entretien du système, le mobilier et le matériel informatique seront cofinancés par les communes de Nyon, Prangins, Rolle, Coppet et Commugny.

La commission a obtenu des renseignements satisfaisants sur le taux d'activité de l'ingénieur système.

La clé de répartition n'est pas encore définie mais la charge pour Nyon devrait être de l'ordre de 60% environ, ce qui représente le pourcentage de carrefours qui sont sur notre commune.

Financement

La commission a demandé d'avoir quelques détails sur les deux postes les plus importants à savoir :

Travaux de génie civil

- | | |
|---|-----------|
| • Aménagement de carrefours, arrêts de bus, et trottoirs | 870'000.- |
| • Suppression des arrêts en baignoire | 380'000.- |
| • Canalisations électriques pour l'alimentation des feux de signalisation | 400'000.- |
| • Travaux divers (îlots, bandes podotactiles, garde-corps etc.) | 100'000.- |

Total **1'750'000.-**

Marquage et signalisation tricolore

Marquage	212'000.-
Signalisation lumineuse tricolore	953'000.-

Total **1'165'000.-**

Pour rappel, si la commune de Nyon avait dû se lancer seule dans cette réorganisation des transports publics, les coûts à sa charge auraient été bien plus importants.

Conclusions

Il s'agit selon la Municipalité du dernier préavis de mesures pour la réorganisation des transports publics urbains et régionaux, c'est la concrétisation de la réalisation d'un nouveau réseau de bus dynamique que nous allons offrir aux habitants de Nyon et de sa région. Avec une offre de desserte grandement améliorée au ¼ d'heure le jour en semaine et à la ½ heure le soir et les week-ends et ceci avec le même réseau jour et soir, et 7 jours sur 7.

Néanmoins cela ne résout que le problème des bus. Car, pour mémoire, ce n'est que le 1^{er} volet de mesures pour la réalisation du nouveau Concept de mobilité urbaine. Il y aura notamment la création des parkings relais et l'amélioration des liaisons piétonnières et cyclables.

Enfin, la commission demande une meilleure coordination et un meilleur suivi des travaux en cours, afin d'éviter des nuisances supplémentaires.

C'est donc une commission unanime, qui vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 125 concernant la demande de crédit de réalisation pour la mise en place des mesures de priorisation et gestion de la régulation des lignes transport public urbaines et régionales, comprenant les travaux d'aménagement des Services industriels et la création d'un poste à 30 % pour la gestion de la signalisation du réseau TP,

oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux nécessaires à la mise en place des mesures de priorisation et gestion de la régulation des lignes transport public urbaines et régionales, comprenant les travaux d'aménagement des Services industriels et la création d'un poste à 30 % pour la gestion de la signalisation du réseau TP.
A cet effet, il lui est accordé les crédits ci-après à comptabiliser de la manière suivante :
 - a. un montant de CHF 4'020'000.- (TTC) sera porté au compte N° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif", dépenses amortissables en 30 ans;
 - b. un montant de CHF 15'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau basse tension sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables sur 30 ans;
 - c. un montant de CHF 13'000.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Dépenses amortissables sur 20 ans ;
2. de porter la participation du Conseil régional de CHF 317'000.- en déduction du compte N° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif" ;
3. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 44'650.-- au budget 2014 (prorata temporis) et aux budgets 2015 et suivants pour le financement d'un poste d'ingénieur en charge de la gestion du système de détection des bus, équivalent à 30% d'un plein temps. Ce montant sera ventilé sur les comptes 3011 et suivants de l'Office de la mobilité. Ce montant sera indexé en fonction du coût de la vie et des annuités statutaires de la Ville de Nyon ;
4. d'accorder un crédit de fonctionnement de CHF 15'000.- au budget 2015 et suivant pour la maintenance du système de détection des bus. Ce montant couvre l'achat du matériel et les frais d'entretien. Ce montant sera porté au compte N° 615.3114.02 « achat de matériel pour détection des bus » de l'Office de la mobilité ;
5. d'accorder un crédit supplémentaire unique de CHF 6'000.- au budget 2014 afin de financer la formation de l'ingénieur au système de détection des bus. Ces frais seront portés en augmentation du compte N° 130.3091.02 « frais de formation interservices » du Service des ressources et relations humaines ;
6. de charger l'Office de la mobilité de facturer aux cinq communes concernées ainsi qu'au Canton de Vaud, selon la clé de répartition à définir :
 - a. en 2014, CHF 6'000.- de frais de formation de l'ingénieur au système de détection des bus ;
 - b. en 2014, CHF 1'800.-, valeur du mobilier de bureau et matériel informatique utilisé par l'ingénieur ;
 - c. dès 2015 et pour les années suivantes, CHF 15'000.- de matériel de maintenance et frais d'entretien ;
 - d. dès 2015 et pour les années suivantes, CHF 44'650.- de charges annuelles liées au poste. Ce montant sera indexé en fonction du coût de la vie et des annuités statutaires de la Ville de Nyon.Le produit de la facturation sera porté au compte N° 615.4356.00 « Participation de tiers » de l'Office de la mobilité.

La Commission :

Claude Farine
Jean-Claude Mermilliod
Hans Rasmus Nilsson
Chantal Thuillard (Présidente et rapportrice)
Franco Tracchia

Doris Uldry
David Vogel
Bernhard Willi